



Mobile home indésirable pour la commune

Par calc47

J'ai obtenu en 2007 l'autorisation de poser un mobile home sur un terrain agricole pour une durée de 48 mois.

Le mobile home est resté sur le même lieu jusqu'à ce jour,
la mairie me somme de le retirer.

Suis-je obligé de le faire, après trois années de dépassement sans avoir été inquiété . (prescription etc...)

à bientôt,

Par jury34

Bonjour,

Oui, vous n'avez plus de titre.

Essayez un recours gracieux auprès de la mairie.

Mais j'ai peu d'espoir!

Cordialement